

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 novembre 2014
(convocation du 21 novembre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Novembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick
M. MAMERE Noël à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h
Mme VERSEPUY Agnès à M. MANGON Jacques
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à partir de 11h
Mme WALRYCK Anne à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme KISS Andréa à Mme. BOST Christine
M. TURON Jean-Pierre à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h50
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BERNARD Maribel à partir de 12h20
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique
Mme BREZILLON Anne à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h10
M. DUBOS Gérard à M. DELLU Arnaud
M. FETOUEH Marik à M. ROBERT Fabien
M. GARRIGUES Guillaume à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h30
Mme JARDINE Martine à Mme FERREIRA Véronique
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice jusqu'à 10h25
M. LE ROUX Bernard à Mme BOUDINEAU Isabelle
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine jusqu'à 12h puis à M. MARTIN Eric
Mme PEYRE Christine à Mme LEMAIRE Anne-Marie à partir de 12h
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck à partir de 12h30
M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à M. HURMIC Pierre à partir de 12h30
Mme TOURNEPICHE Anne-Marie à M. TOURNERIE Serge
M. TRIJOULET Thierry à M. HERITIE Michel à partir de 11h05

EXCUSES :

Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Travaux de cloisonnement de l'hôtel de la Communauté urbaine de Bordeaux et des autres bâtiments communautaires - Autorisation de signature

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de ses missions, la direction des bâtiments et moyens de la Communauté urbaine de Bordeaux, a en charge les travaux de cloisonnement de l'hôtel de la Communauté urbaine de Bordeaux et des autres bâtiments communautaires.

Ces travaux seront réalisés dans les bâtiments communautaires et en particulier sur le site de l'hôtel de la Communauté urbaine de Bordeaux. Ils pourront également être réalisés sur des bâtiments loués au profit des agents communautaires mais non propriétés de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le marché précédent relatif à ces prestations est arrivé à échéance et afin de répondre aux besoins, une nouvelle mise en concurrence a été organisée sur le fondement d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Le marché à attribuer sera un marché à bons de commande, d'une durée de 4 ans fermes avec le montant maximum suivant : 1 000 000,00 € HT.

Un appel d'offres ouvert a donc été lancé en application des articles 33-3^e et 57 à 59 du code des marchés publics ainsi que de l'article 77 du code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande. Le montant maximum total des commandes pour la durée du marché s'élève à 1 000 000,00 € HT.

Il s'agit en outre de marchés à prix unitaires pour une période de (quatre) 4 ans fermes.

A l'issue de la date limite de remise des offres 1 candidat a remis une offre.

Les services communautaires ont ensuite réalisé un rapport d'analyse des offres, au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir :

- Prix des prestations (jugé au vu du détail quantitatif estimatif) : 60 %.
- Valeur technique (jugée sur la base du mémoire technique) : 40 %.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 13/11/2014, a décidé d'attribuer le marché correspondant à la société CLESTRA HAUSERMAN, pour un montant maximum de 1 000 000,00 € HT sur 4 ans fermes.

A titre indicatif, le montant de son détail quantitatif estimatif s'élève à 345 932,00 € HT (soit 4 415 118,40 € TTC).

L'estimation des services en matière de détail quantitatif estimatif pour la durée du marché était de 315 788,00 € HT soit 378 945,60 € TTC.

La durée du marché est fixée à 4 ans fermes.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la société CLESTRA HAUSERMAN pour le marché de Travaux de cloisonnement de l'hôtel de la Communauté urbaine de Bordeaux et des autres bâtiments communautaires
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

En application des articles L2121.12 et L2121.13 du Code général des Collectivités Territoriales, le dossier est consultable par les conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique – Hôtel communautaire – Bâtiment bas – 3ème étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121.12 et L2121.13,

VU le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 33.3°, 57 à 59 et 77

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 13/11/2014 attribuant le marché à la société CLESTRA HAUSERMAN pour le marché de Travaux de cloisonnement de l'hôtel de la Communauté urbaine de Bordeaux et des autres bâtiments communautaires

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Que les services communautaires ont procédé à une mise en concurrence et une analyse des offres permettant d'obtenir l'offre économiquement la plus avantageuse au sens du Code des Marchés Publics et en fonction des critères de sélection imposés pour cette consultation,

Que par sa décision en date du 13/11/2014 la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché portant sur marché de travaux de cloisonnement de l'hôtel de la Communauté urbaine de Bordeaux et des autres bâtiments communautaires à la société CLESTRA HAUSERMAN.

Qu'il y a lieu en conséquence d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec cette entreprise.

DECIDE :

Article 1:

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché portant sur les Travaux de cloisonnement de l'hôtel de la Communauté urbaine de Bordeaux et des autres bâtiments communautaires pour un montant maximum de 1 000 000,00 € HT (soit 1 200 000,00 € TTC), sur la durée totale du marché soit 4 ans, avec la société CLESTRA HAUSERMAN.

Article 2:

Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de ce marché ;

Article 3:

Les dépenses résultant du présent marché seront imputées sur les crédits qui sont ouverts à cet effet pour chaque opération (exercice 2014 à 2018 – tous budgets).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 novembre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 DÉCEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 8 DÉCEMBRE 2014

M. ALAIN DAVID